



Cours de formation sur
les normes internationales
du travail pour juges, juristes
et professeurs de droit

CIF 
Centre international de **formation**

www.itcilo.org



Pourquoi suivre ces cours?

Les normes internationales du travail (NIT) adoptées par l'Organisation internationale du travail (OIT) constituent des outils importants pour le développement de la législation nationale. En outre, le droit international du travail est une ressource précieuse pour les juges et les juristes nationaux dans la résolution des litiges en matière de travail. Les tribunaux s'inspirent de plus en plus des normes internationales du travail et du travail des organes de contrôle de l'OIT pour interpréter et compléter leur législation nationale. Parallèlement, la demande de formation dans ce domaine augmente. Pour répondre à cette demande, le Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT), en collaboration avec le Département des normes internationales du travail du Bureau international du Travail (BIT), dispense des cours de formation aux juges, juristes et professeurs de droit depuis 1999.



Quel est l'objectif de ces cours?

Ces cours visent à former les participants à l'utilisation du droit international du travail pour résoudre les conflits de travail nationaux. À cette fin, les participants reçoivent une formation sur:

- le système des normes internationales du travail;
- la façon dont les juges et les juristes nationaux peuvent utiliser le droit international du travail et dans quels cas;
- les normes internationales du travail et leur utilisation judiciaire dans des domaines clés tels que la liberté syndicale, le droit à la négociation collective, la non-discrimination et le licenciement.





Où les cours ont-ils lieu?

Chaque année, un cours de deux semaines est donné sur le campus du CIF-OIT à Turin, en Italie, auquel sont inscrits des participants qui viennent de tous les coins du monde. Un cours d'une semaine expressément pour l'Amérique latine est également donné chaque année dans un autre pays de la région. En outre, des cours «sur mesure» nationaux, sous-régionaux et régionaux sont offerts en dehors de Turin, en collaboration avec des instituts nationaux de formation judiciaire, universités ou organes de règlement des conflits de travail.

Quelques exemples de cours déjà donné

- **Melbourne (Australia):** un cours destiné aux juges et aux arbitres venant de 14 pays d'Asie et du Pacifique donné en collaboration avec Fair Work Australia
- **Paris (France):** un cours à l'intention des juges et des inspecteurs du travail français, donné en collaboration avec l'École Nationale de la Magistrature et le bureau de l'OIT de Paris
- **Maputo (Mozambique):** un cours à l'intention des juges et des professeurs de droit de tous les pays lusophones d'Afrique, donné en collaboration avec le Centre de formation juridique et judiciaire du Mozambique



Dans quelles langues les cours sont-ils donnés?

Le cours de formation dispensé chaque année à Turin est offert en anglais et en français avec interprétation simultanée. L'espagnol est utilisé pour les cours donnés en Amérique latine. Des cours «sur mesure» sont offerts en anglais, en français, en espagnol, en portugais, en chinois, en russe, en arabe et en italien.



Quel est le profil des participants?

Depuis 1999, plus de 3 000 personnes ont reçu une formation. Il s'agit de professionnels du droit qui sont en mesure d'appliquer les normes internationales du travail ou de les enseigner. Ce sont notamment :

- les magistrats des cours et des tribunaux chargés du règlement des conflits de travail;
- les professeurs universitaires de droit;
- les avocats spécialisés en droit du travail;
- les juristes œuvrant au sein d'associations d'employeurs et de travailleurs.



Qui sont les formateurs?

Les cours sont dispensés par des spécialistes venant du CIF-OIT, du Bureau international du Travail, de la magistrature, du milieu universitaire et de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT.



Quels sont le matériel et la méthodologie utilisés?

Le matériel de cours utilisé comprend un manuel de formation (*Droit international du travail et droit interne. Manuel de formation pour juges, juristes et professeurs de droit*) publié en anglais, en français et en espagnol, et un recueil des décisions des tribunaux de nombreux pays dans le monde, qui est régulièrement mis à jour en anglais, en français et en espagnol. Des éditions existent aussi en arabe, en chinois, en portugais et en russe.



Les méthodes de formation tirent pleinement parti du haut niveau de compétences et d'expérience des participants. La formation repose sur des processus d'apprentissage expérientiel qui utilisent l'expérience concrète et l'expérimentation active des participants. La matière est abordée à la faveur de cours magistraux, de discussions de groupe, d'études de cas et de jeux de rôles.



Quelle est l'incidence de ces cours?

Une évaluation indépendante a démontré que ces cours ont une incidence. Les anciens participants rendent des décisions judiciaires qui s'appuient sur le droit international du travail. Ils rédigent aussi des articles universitaires, organisent des séminaires, des ateliers et des conférences sur des sujets connexes, et améliorent les programmes universitaires en y incluant le droit international du travail.





Partenariats

Le CIF-OIT collabore avec les institutions nationales de formation judiciaire, les universités et les organes de règlement des conflits de travail à la tenue d'activités de formation précises et à la mise en œuvre de projets à long terme. Ces activités et projets portent sur la formation des formateurs, la formation de juges nouvellement nommés et l'apprentissage continu.

Quelques exemples de protocoles d'entente avec les institutions

- Escuela Judicial del Consejo de la Magistratura (Argentine)
- Associação Nacional dos Magistrados da Justiça do Trabalho (Brésil)
- Institut supérieur de la magistrature (Maroc)
- Académie d'État de droit de Moscou (Russie)
- Centre de Formation Judiciaire du Sénégal (Sénégal)
- Consejo General del Poder Judicial (Espagne)



Que disent les participants?

«Je suis convaincue que la formation nous a tous enrichis et qu'elle a donné plus de valeur à notre point de vue sur l'applicabilité des normes internationales dont la diffusion plus large et efficace sera favorable au droit».

Júlia Ferreira

Professeure de droit du travail,
Université Agostinho Neto, Luanda, Angola

«Félicitations! La formation a été très réussie et agréable, et aussi très instructive. On a eu beaucoup de plaisir».

Rosemary Calabrese

Agente de police principale, Safework South Australia, Australie

«Je garde de bons souvenirs de mon séjour au Centre international de formation et de la qualité de la formation que j'ai reçue. Je félicite toute l'équipe pour l'excellence de son organisation. Je n'oublie pas tous les spécialistes qui nous ont permis d'amasser des connaissances sur les normes internationales du travail. Je vous assure que vous n'avez pas prêché en vain. Personnellement, j'ai adopté les normes internationales du travail comme instrument de développement et de progrès social dans mon domaine d'activité».

William Kodjoh-Kpakpassou

Juge, tribunal de première instance, Cotonou, Bénin

«Je tiens à vous remercier ainsi que l'équipe du CIF-OIT pour m'avoir donné la chance de prendre part à l'activité, ainsi que pour l'engagement, la qualité et l'excellence de la formation donnée en Équateur. Celle-ci m'a été très utile et elle va sans doute développer les connaissances et améliorer l'application et l'interprétation des normes internationales du travail».

Roberto Pérez Salazar

Directeur juridique, Colombie

«La conférence et le cours de formation ont été tellement utiles et excellents que j'en parle beaucoup avec mes collègues. Je contribuerai à vos efforts de suivi et j'espère vous transmettre prochainement quelques décisions rendues en Corée qui font référence aux normes internationales du travail».

Seong Soo Kim

Juge-président, Section Suncheon de la cour de district de Gwangju, République de Corée

«Ce fut un tel plaisir et un tel honneur pour moi de rencontrer un groupe de personnes aussi diversifié et enrichissant venant de partout dans le monde. Vous m'avez beaucoup appris. Entretienons la flamme en tirant profit des occasions que nous avons d'utiliser les normes internationales du travail dans nos jugements en tant que juges et dans nos plaidoiries en tant que juristes».

Martha Chizuma

Vice-présidente, tribunal des relations professionnelles de Longwe, Malawi



**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec:**

Programme sur les normes internationales du travail,
les droits au travail et l'égalité des genres
Centre international de formation de l'OIT
Viale Maestri del Lavoro, 10 - 10127 Turin (Italie)

Courriel: jurist@itcilo.org

Téléphone: +39 011 693 6920 / +39 011 693 6600

www.itcilo.org/ils-for-judges-lawyers-legal-educators

Copyright © International Training Centre of the International Labour Organization, 2013.
All rights reserved.

Designer Luca Fiore - Production by the International Training Centre of the ILO, Turin, Italy
Made of paper awarded the European Union Eco-label,
reg.nr FR/011/002, supplied by International Paper.

